



## Chiffres et faits 2000

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband  
Association Suisse d'Assurances  
Associazione Svizzera d'Assicurazioni

## **Adresses**

### **Association Suisse d'Assurance ASA**

#### **Secrétariat**

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14

Case postale

8022 Zurich

Tél. 01 208 28 28

Fax 01 208 28 00

E-mail [info@svv.ch](mailto:info@svv.ch)

#### **Public Affairs**

Bubenbergplatz 10

Case postale

3001 Berne

Tél. 031 311 70 06

Fax 031 311 44 95

E-mail [info@pa.svv.ch](mailto:info@pa.svv.ch)

#### **Rédaction**

Jörg Kistler, Dr. phil.

nouveau dès janvier 2000

[www.svv.ch](http://www.svv.ch)

# Contenu

Les assureurs privés suisses	4
Primes encaissées par les assureurs privés suisses	5
Prestations versées par les assureurs privés suisses	7
Densité d'assurance	11
Assurance vie	12
Primes	
Prestations	
Assurance contre les accidents et les dommages	16
Réassurance	18
A propos de la prévoyance en Suisse	19
AVS, LPP et prévoyance privée	
Fiscalité	
Le vieillissement en Suisse	22

## Les assureurs privés suisses

En Suisse, l'assurance n'est pas exploitée uniquement par des compagnies helvétiques; elle l'est aussi par des sociétés étrangères:

Compagnies helvétiques	Suisses	Étrangères	Total
Assureurs vie	30	2	32
Assureurs non-vie	71	35	106
Réassureurs	32	—	32
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>37</b>	<b>170</b>

Etat 30.9.1999

Les 37 sociétés étrangères établies en Suisse ont leur siège principal dans les pays suivants: Allemagne 11, Belgique 4, Bermudes 1, Espagne 1, France 5, Guernesey 2, Luxembourg 1, Pays-Bas 1, Royaume-Uni 10, Suède 1.

Les assureurs privés procurent plus de 49 000 emplois en Suisse et 96 000 emplois à l'étranger.

	1997	1998	1999
Nombre total d'employés <sup>1</sup>	115 754	120 954	145 845
- en Suisse	47 510	48 110	48 973
- à l'étranger	68 244	72 844	96 872
Parmi les collaborateurs travaillant en Suisse, il y avait:			
- apprentis et apprenties	2 190	2 127	2 134
- femmes	16 988	17 769	18 196
- hommes	30 522	30 341	30 741
- collaborateurs du service externe	10 487	10 153	10 439

<sup>1</sup> Il s'agit du nombre de personnes enregistrées

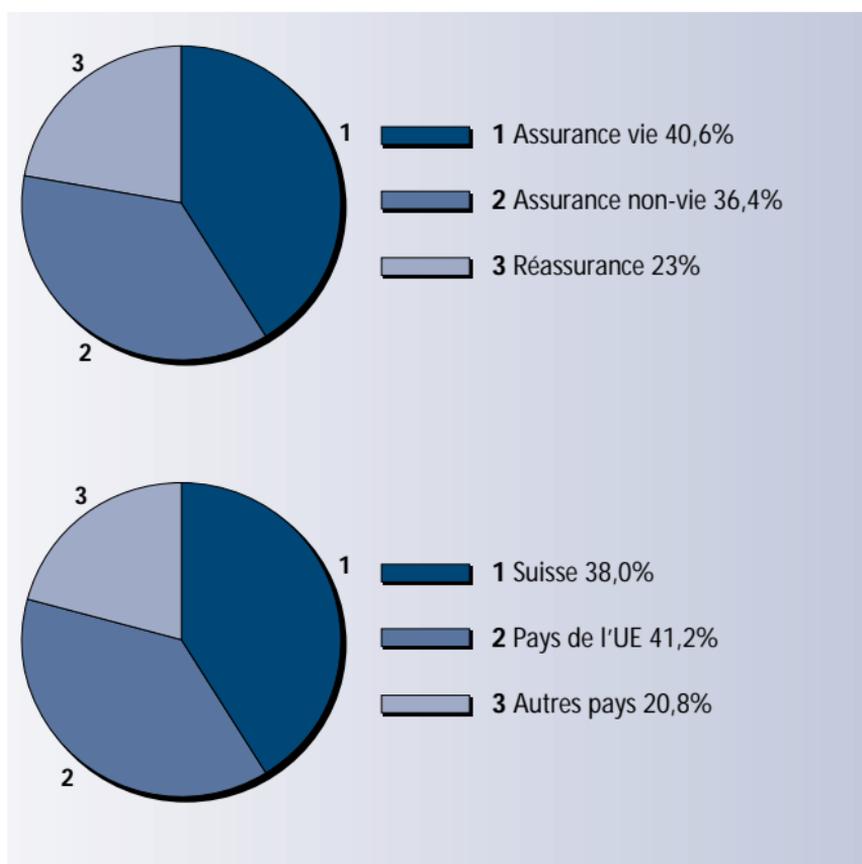
Etat 1.1.99

## Primes encaissées par les assureurs privés suisses

Répartition géographique du volume global de primes des assureurs suisses (y inclus les filiales) en 1999 (1998)

Ensemble des affaires	Suisse	Pays de l'UE	Autres pays	Total
Assurance vie	32,6 (35,0)	15,2 (14,7)	3,4 (3,1)	51,2 (52,8)
Assurance non-vie	13,5 (13,4)	18,2 (18,0)	14,2 (13,4)	45,9 (44,8)
Total assurance directe	46,1 (48,4)	33,4 (32,7)	17,6 (16,5)	97,1 (97,6)
Réassurance	1,8 (1,8)	18,5 (18,2)	8,7 (7,8)	29,0 (27,8)
Total en milliards de francs	47,9 (50,2)	51,9 (50,9)	26,3 (24,3)	126,1(125,4)
En %	38,0 (40,0)	41,2 (40,6)	20,8 (19,4)	100,0 (100,0)

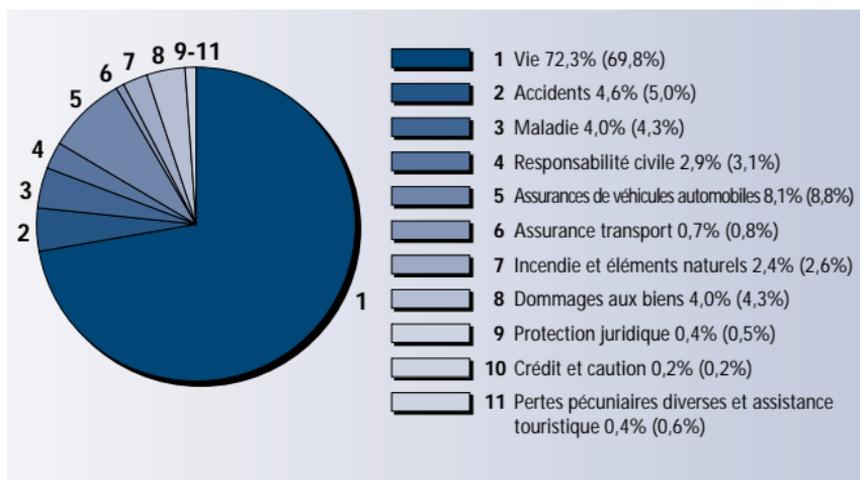
Chiffres 1998 Evaluation ASA



## Primes encaissées par les assureurs privés suisses

Affaires suisses directes	1997	1998	Variation en %
Assurance vie	30 869	34 958	+ 13,3
Assurance accidents	2 228	2 227	- 0,1
Assurance maladie	1 898	1 928	+ 1,6
Assurances de véhicules automobiles	3 878	3 917	+ 1,0
Assurance maritime, aérienne et transport	372	356	- 4,3
Responsabilité civile	1 383	1 402	+ 1,4
Incendie et éléments naturels	1 174	1 153	- 1,7
Dommages aux biens	1 896	1 922	+ 1,4
Protection juridique	201	211	+ 5,0
Crédit et caution	91	93	+ 2,5
Pertes pécuniaires diverses et assistance touristique	251	214	- 14,8
<b>Total en millions de francs</b>	<b>44 241</b>	<b>48 381</b>	<b>+ 9,4</b>
Par tête de la population résidente			

Total des primes émises par branche en Suisse 1998 (1997)

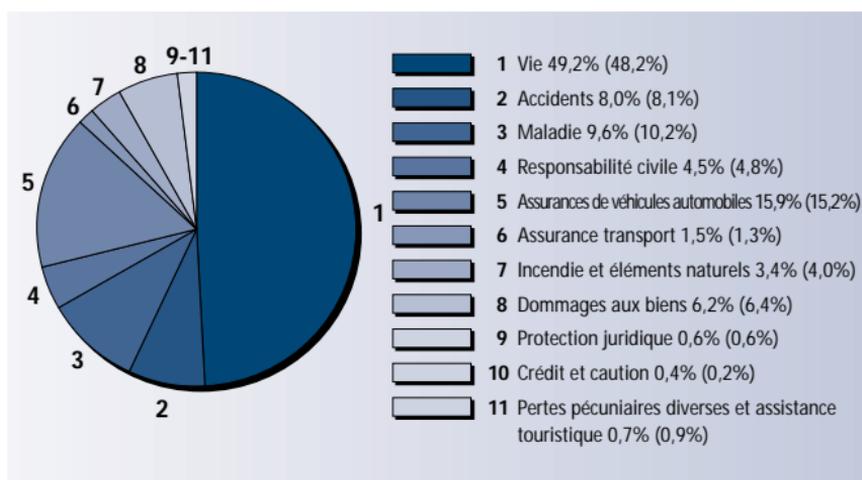


## Prestations versées par les assureurs privés suisses

Affaires suisses	1997	1998	Variation en %
Assurance vie	7 402	7 879	+ 6,5
Assurance accidents	1 252	1 274	+ 1,8
Assurance maladie	1 566	1 522	- 2,8
Assurances de véhicules automobiles	2 341	2 552	+ 9,0
Assurance maritime, aérienne et transport	206	244	+ 18,5
Responsabilité civile	734	717	- 2,4
Incendie et éléments naturels	621	536	- 13,8
Dommages aux biens	989	986	- 0,3
Protection juridique	89	100	+ 13,0
Crédit et caution	26	63	+ 144,0
Pertes pécuniaires diverses et assistance touristique	143	119	- 16,9
<b>Total en millions de francs</b>	<b>15 369</b>	<b>15 992</b>	<b>+ 4,0</b>

Les provisions pour les cas de sinistres en suspens ne sont pas incluses dans ces chiffres.

### Total des primes payées par branche 1998 (1997)

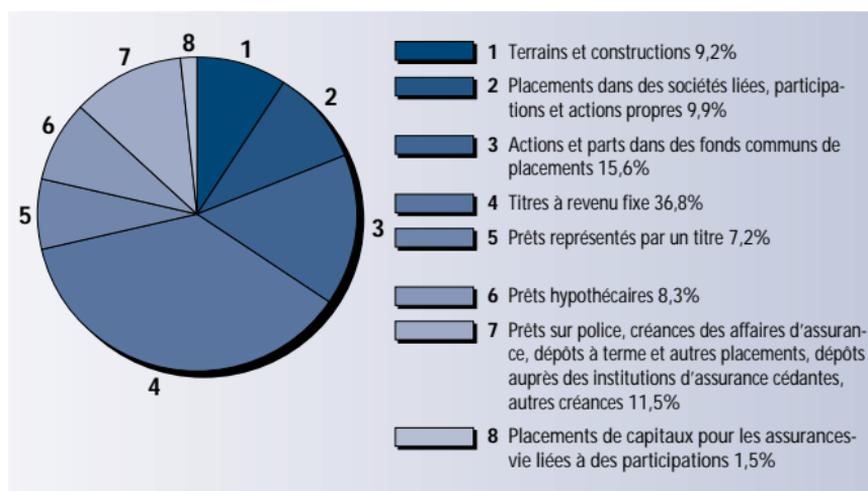


Placements de capitaux	1996	1997	1998
Assurance vie	204 336	224 285	252 284
Assurance non-vie	71 078	75 852	75 796
Réassurance	36 806	40 148	42 889
Total en millions de francs	312 220	340 285	370 969

Répartition des placements de capitaux 1998	Vie	Non Vie	Réass.	Total
Total en millions de francs	252 284	75 796	42 889	370 969
Terrains et constructions	24 997	7 381	1 871	34 249
Placements dans des société liées, participations et actions propres	6 098	18 761	11 936	36 795
Actions et parts dans des fonds communs de placements	41 207	9 984	6 571	57 762
Titres à revenu fixe	102 273	21 796	12 295	136 364
Prêts représentés par un titre	23 127	3 090	481	26 698
Prêts hypothécaires	26 907	3 516	470	30 893
Prêts sur polices, créances des affaires d'assurance	7 382	4 519	2 199	14 100
Dépôts à terme et autres placements	11 305	1 622	1 564	14 491
Créances de dépôts	833	1 435	4 761	7 029
Autres créances	2 694	3 692	741	7 127
Placements de capitaux pour l'assurance vie liée à des participations	5 461	–	–	5 461

Revenus des placements	1996	1997	1998
Total en millions de francs	15 907	16 999	17 826

### Répartition selon catégories de placements



Provisions	1997	1997 <sup>1</sup>	1998	1998 <sup>1</sup>
Assureurs vie	213 942	575,5	239 223	573,5
Assureurs dommages	52 677	228,7	49 800	226,3
Réassureurs	24 795	245,1	27 309	237,8
Total en millions de francs	291 414		316 332	

<sup>1</sup> en % de la prime nette

Fonds de sûreté <sup>1</sup>	Débit du fonds le 31.12.98	Valeur totale de la couverture
Fonds de sûreté des institutions suisses d'assurances vie en millions de francs	182 793	200 300

### Les assurances privées et leur contribution à la balance des revenus

Plus de la moitié des primes proviennent de l'étranger. C'est grâce à ces affaires que les assureurs suisses influencent favorablement la balance des revenus de notre pays.

	1996	1997	1998
Recettes de l'activité de l'assurance en millions de francs	1 720	2 021 <sup>2</sup>	2 177

### Les assurances privées et leur contribution au fisc

En 1998, les sociétés privées d'assurances ont versé au fisc suisse plus de 930 millions de francs.

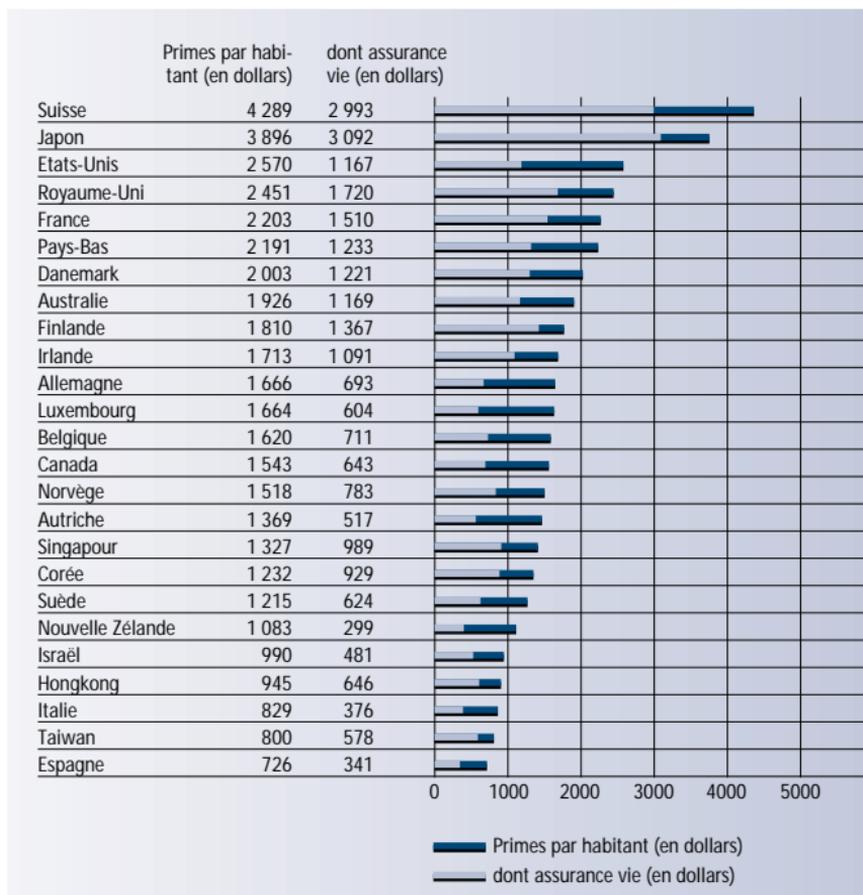
<sup>1</sup> Art. 3<sup>o</sup> de la LF sur la garantie des obligations découlant d'assurances sur la vie

Le débit du fonds de sûreté est égal à la somme constituée par:

1. Les réserves mathématiques des contrats en cours, calculées sur les bases fixées dans le plan d'exploitation de la société, déduction faite des prêts et avances sur polices ainsi que des primes échues mais non recouvrées et des primes sursises;
2. Les provisions pour prestations d'assurance en suspens;
3. Les parts de bénéfices individualisées et créditées aux preneurs d'assurances;
4. Un montant constituant une garantie supplémentaire.

<sup>2</sup> Chiffre révisé

# Densité d'assurance<sup>1</sup>



Source: sigma/Suisse de Réassurance

<sup>1</sup> Montant payé pour des primes d'assurances, par habitant et par pays.

## Assurance vie

### Primes

Ensemble des affaires (1998) Primes brutes acquises	Suisse	Étranger	Total
en millions de francs	34 934	6 584	41 518

Affaires suisses directes Primes brutes acquises	1998	dont: primes uniques
- Capital	12 183	7 521
- Rentes	2 318	2 145
- Prévoyance professionnelle	18 345	10 542
- Assurances vie liées à des participations	2 112	1 634
Total individuel et collectif en millions de francs	34 958	21 842

### Prestations

Ensemble des affaires (1998) Montants bruts payés pour sinistres	Suisse	Étranger	Total
en millions de francs	18 546	3 279	21 825

Affaires suisses directes	1996	1997	1998
Prestations d'assurance	6 729	7 401	7 879
Rachats et sorties	9 600	9 621	10 667
Total	16 329	17 022	18 546
Participations aux excédents	2 300	2 536	2 655
Total, y compris excédents, en millions de francs	18 629	19 558	21 201

Affaires suisses directes	1997	1998
Assurance individuelle		
- Prestations garanties en cas de vie et de décès, prestations de rentes et d'assurances vie liées à des participations	3 948	4 304
- Prest. pour cause de rachat, libre passage ou résiliation des rapp. de serv.en millions de francs	1 370	1 748
Assurance collective		
- Prestations garanties en cas de vie et de décès, prestations de rentes et d'assurances vie liées à des participations	3 453	3 575
- Prest. pour cause de rachat, libre passage ou résiliation des rapp. de serv.en millions de francs	8 251	8 919
Total en millions de francs	17 022	18 546

Ensemble des prestations	1997	1998
Individuelle		
- Capital	4 270	4 931
- Rentes	1 000	1 039
Collective	11 704	12 495
Assurances vie liées à des participations	48	81
Total en millions de francs	17 022	18 546

Répartition des parts aux excédents (sans assurances vie liées à des participations)	1997	1998
- Individuelle	1 323	1 422
- Collective	1 212	1 233
Total en millions de francs	2 535	2 655

Portefeuille des assurances	1997	1998
Capitaux individuels	208 559	225 895
Rentes individuelles	1 358	1 503
Capitaux collectifs	295 026	312 097
Rentes collectives	6 860	6 931
<b>Total en millions de francs</b>	<b>511 803</b>	<b>546 426</b>

Portefeuille des assurances individuelles de capitaux	1997	1998
Mixtes et assimilées	138 387	151 950
Temporaires au décès	70 172	73 945
<b>Total en millions de francs</b>	<b>208 559</b>	<b>225 895</b>
- dont prévoyance liée (pilier 3a)	60 829	64 502
- dont prévoyance libre (pilier 3b)	128 858	141 805

Portefeuille des assurances individuelles de rentes	1997	1998
Rentes de vieillesse	494	579
Rentes de viduité, d'orphelins et temporaires	191	186
Rentes en cours, rentes viagères et certaines	673	738
<b>Total en millions de francs</b>	<b>1 358</b>	<b>1 503</b>
- dont la prévoyance liée (pilier 3a)	135	200
- dont la prévoyance libre (pilier 3b)	1 151	1 228

Portefeuille des assurances collectives de capitaux	1997	1998
Mixtes et assimilées	63 503	71 514
Temporaires au décès	231 523	240 583
<b>Total en millions de francs</b>	<b>295 026</b>	<b>312 097</b>
- dont pour la prévoyance professionnelle	290 268	307 347

Portefeuille des assurances collectives de rentes	1997	1998
Rentes différées		
- Rentes de vieillesse	615	610
- Rentes de survivants	5 234	5 385
Rentes en cours		
- Rentes de vieillesse	784	718
- Rentes de survivants	227	218
Total en millions de francs	6 860	6 931
- dont pour la prévoyance professionnelle	6 847	6 919

Polices	1997	1998
Individuelles		
Capitaux individuels	3 028 618	3 142 497
Rentes individuelles	155 461	171 584
Total	3 184 079	3 314 081
Collectives		
Nombre de polices	177 323	181 449
Nombre de contrats	2 924 499	2 952 673

Réserves mathématiques	1997	1998
Capitaux individuels	55 640	63 349
Rentes individuelles	13 439	15 173
Assurances collectives	85 291	93 564
Assurances vie liées à des participations	2 908	4 979
Total en millions de francs	157 278	177 065
- dont polices en monnaies étrangères	2 597	3 626

## Assurance contre les accidents et les dommages

Ensemble des affaires (1998)	Suisse	Étranger	Total
Primes brutes acquises	13 194	10 616	23 810
Montants bruts payés pour sinistres en millions de francs	7 883	6 999	14 882

Affaires suisses directes (1998) <sup>1</sup>	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance contre les accidents	2 230	1 274
Assurance contre la maladie	1 675	1 292
Assurances resp. civile et de véhicules	5 631	3 513
Assurances incendie et dommages aux biens	3 125	1 522
Autres	533	282
Total en millions de francs <sup>1</sup>	13 194	7 883

Nombre de contrats	1997: 17 434 016	1998: 20 306 067
--------------------	------------------	------------------

Assurance contre les accidents <sup>1</sup>	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance individuelle contre les accidents	277	168
Assurance obligatoire contre les accidents professionnels (LAA)	264	185
Assurance obligatoire contre les accidents non professionnels (LAA)	949	565
Assurance facultative LAA	32	30
Assurance complémentaire LAA	334	188
Assurance occupants de véhicules automobiles	199	49
Autres assurances collectives contre les accidents	175	89
Total en millions de francs <sup>1</sup>	2 230	1 274

<sup>1</sup> seulement assureurs dommages

Assurance contre la maladie	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance individuelle facultative contre la maladie	521	363
Assurance collective contre la maladie	1 154	929
<b>Total en millions de francs</b>	<b>1 675</b>	<b>1 292</b>

Assurances responsabilité civile et de véhicules	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
RC véhicules automobiles	1 951	1 492
Responsabilité civile	1 969	1 060
<b>Total véhicules automobiles</b>	<b>3 920</b>	<b>2 552</b>
Assurance maritime, aérienne et transport	366	244
Responsabilité civile générale	1 345	717
<b>Total en millions de francs</b>	<b>5 631</b>	<b>3 513</b>

Assurances incendie et dommages aux biens	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Incendie	969	470
Eléments naturels	225	66
Autres dommages aux biens	1 931	986
<b>Total en millions de francs</b>	<b>3 125</b>	<b>1 522</b>

Autres assurances	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Protection juridique	211	100
Crédit	41	24
Caution	53	39
Assistance touristique	80	64
Pertes pécuniaires diverses	148	55
<b>Total en millions de francs</b>	<b>533</b>	<b>282</b>

## Réassurance

Affaires suisses acceptées (1998)	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance accidents	493	289
Assurance maladie	121	95
Assurances de véhicules automobiles	2 662	2 125
Assurance maritime, aérienne et transport	1 234	875
Assurance responsabilité civile générale	6 062	887
Assurance incendie, éléments naturels et dommages aux biens	2 702	3 416
Crédit et caution	979	401
Autres branches	92	57
<b>Total en millions de francs</b>	<b>15 262</b>	<b>9 438<sup>1</sup></b>

Affaires vie	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Individuelle		
- Capital	1 779	456
- Rentes	35	20
Collective	1 286	663
Assurances vie liées à des participations	39	17
<b>Total en millions de francs<sup>1</sup></b>	<b>3 179</b>	<b>1 169<sup>1</sup></b>

Affaires reprises en réassurance	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Sinistres	15 262	9 438
Vie	3 179	1 169
<b>Total</b>	<b>18 441</b>	<b>10 607</b>
Part rétrocédée	2 265	1 197
<b>Total en millions de francs<sup>1</sup></b>	<b>16 176</b>	<b>9 410<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Pour les institutions d'assurance qui n'ont pas encore pu ventiler par type de traité les affaires acceptées en réassurance, leur part est seulement prise en compte dans la colonne de total, alors qu'elles ne contribuent en rien aux colonnes de détail.

# A propos de la prévoyance en Suisse

AVS, LPP et prévoyance privée

## 1er pilier

En matière de rentes AVS/AI, les montants de base sont les suivants	2000
Rente de vieillesse simple	
- Montant minimum par an	12 060.–
par mois	1 005.–
- Montant maximum par an	24 120.–
par mois	2 010.–
Rente de vieillesse pour couple (rentes en cours) <sup>1</sup>	
- Montant minimal par an	18 096.–
par mois	1 508.–
- Montant maximal par an	36 180.–
par mois	3 015.–

<sup>1</sup> Il y a un délai transitoire jusqu'en l'an 2000.

Rentes en % de la rente de vieillesse simple	
Rente de veuve	80%
Rente d'orphelins	40%
Rente d'orphelins de père et de mère	60%
Rente en cas d'invalidité permanente	100%

Ces prestations sont soumises aux conditions des lois fédérales sur l'AVS et sur l'assurance-invalidité.

## 2e pilier

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les valeurs-limites servent notamment à déterminer la limite de salaire minimum pour l'assujettissement obligatoire, les limites inférieure et supérieure du salaire assuré et le salaire coordonné minimum.

	2000
Revenu à assurer obligatoirement = déduction de coordination = rente de vieillesse simple maximale	24 120.–
Limite supérieure du salaire à assurer obligatoirement = trois fois la rente de vieillesse maximale	72 360.–
Salaire maximum à assurer obligatoirement = salaire coordonné	48 240.–
Montant minimal: Lorsque le salaire coordonné est inférieur au 1/8 de la rente de vieillesse simple maximale, il doit être arrondi à ce montant minimum.	3 015.–

## Pilier 3a

Cotisations à la prévoyance liée donnant droit à des déductions fiscales (indépendants et salariés)	2000
Personnes avec un 2e pilier jusqu'à 8% de la limite supérieure du salaire LPP	max. 5 789.–
Personnes sans 2e pilier jusqu'à 20% du revenu d'une activité lucrative, mais au plus 40% de la limite supérieure du salaire LPP	max. 28 944.–

Est considéré comme revenu de l'activité lucrative du salarié son salaire brut, après déduction des cotisations AVS, AI, APG et AC.

Est considéré comme revenu de l'activité lucrative de l'indépendant le solde du compte des pertes et profits après déduction d'éventuelles réductions fiscales.

## Fiscalité

### Généralités

#### Déductions du revenu

- Prévoyance professionnelle: déduction intégrale des cotisations
- Prévoyance liée: déduction intégrale possible, mais dans certaines limites
- Prévoyance libre: déduction limitée des primes

#### Imposition des prestations

- Prestations de prévoyance professionnelle et/ou liée: impôt sur le revenu en plein, un taux réduit d'imposition fiscale est applicable aux prestations en capital provenant des piliers 2 et 3a. Même imposition en cas de vie qu'en cas de décès
- Prestations de prévoyance individuelle libre:
  - les prestations en capital, versées en vertu d'assurances financées par des primes périodiques, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu; sont réservées les dispositions de droit cantonal en matière d'impôt sur les successions et les donations
  - les prestations en capital, versées en vertu d'assurances vie financées par une prime unique sont soumises, sous certaines conditions, à l'impôt sur le revenu en cas de vie ou de rachat. Elles sont exonérées de l'impôt si l'assuré, au moment du versement des prestations, est âgé de 60 ans révolus et si le contrat d'assurance a duré au moins 5 ans
- Imposition réduite des rentes privées

#### Impôt sur la fortune

- Avant l'exigibilité des prestations, pas d'imposition sur les prétentions en formation au titre de la prévoyance professionnelle ou liée
- Impôt sur la fortune sur la valeur de rachat d'assurances privées de capitaux et d'assurances de rentes différées avec restitution
- Droit de timbre: 2,5% sur les assurances de capital et de rente financées par des primes uniques et susceptibles de rachat

---

#### Impôt anticipé sur prestations d'assurance

- Les prestations en capital de plus de 5 000 francs arrivant à échéance, ainsi que les rentes de plus de 500 francs par année sont communiquées à l'Administration fédérale des contributions. En cas d'opposition du preneur d'assurance ou du bénéficiaire, il y a une déduction fiscale de 8% sur les prestations en capital et de 15% sur les rentes

---

#### Impôt à la source sur les prestations de prévoyance

- En principe, il est prélevé un impôt à la source sur les prestations des piliers 2 et 3a lorsque le destinataire est domicilié à l'étranger.

### Déductions

---

#### Prévoyance professionnelle

- Déduction intégrale des cotisations courantes et des sommes de rachat: pour ces dernières, uniquement dans la mesure où les prestations futures sont entièrement imposables (droit transitoire)

### Imposition des prestations

---

#### Prévoyance professionnelle et prévoyance liée

##### a) Impôt fédéral direct

- prestations en capital: imposition distincte de la taxation des autres revenus, à raison d'un cinquième du barème déterminant de l'impôt fédéral (impôt annuel)
- rentes: imposables comme revenu s'ajoutant aux autres éléments du revenu

##### b) Cantons

- Prestations en capital: imposition réduite des prestations en capital au titre de la prévoyance professionnelle ou liée, séparément des autres revenus (impôt annuel)
- rentes: même imposition que la Confédération
- réglementation transitoire: elle est valable pour des prestations de prévoyance professionnelle si celles-ci sont exigibles entre 1987 et 2002, et reposent sur les conditions de prévoyance arrêtées avant l'entrée en vigueur des dispositions fiscales relatives à la LPP. Imposition à un taux réduit pour rentes, en règle générale à raison de 80% des prestations

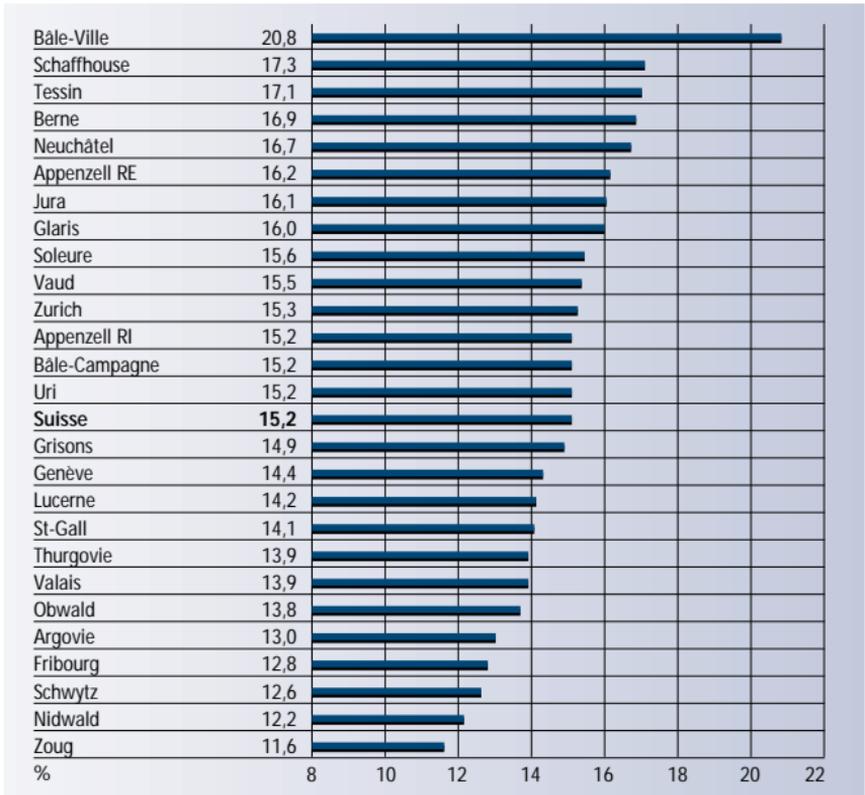
---

#### Prévoyance individuelle libre

- En cas de financement de l'assurance par des primes périodiques, les prestations en capital (y c. la participation aux excédents) ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles proviennent d'une assurance vie avec valeur de rachat; sont réservés, le cas échéant, les impôts cantonaux sur les successions et les donations.
- les rentes privées autofinancées sont imposées par la Confédération et la plupart des cantons comme revenu à raison de 60%
- Les revenus provenant d'assurances de capital financées par des primes uniques ne sont plus, dès le 1.1.1999, exonérées d'impôt qu'à condition d'être conclues dans un but de prévoyance. Est réputé but de prévoyance le versement de la prestation d'assurance après que l'assuré ait atteint l'âge de 60 ans révolus, et pour autant que ledit rapport ait duré au moins cinq ans et ait été conclu avant l'âge de 60 ans révolus.

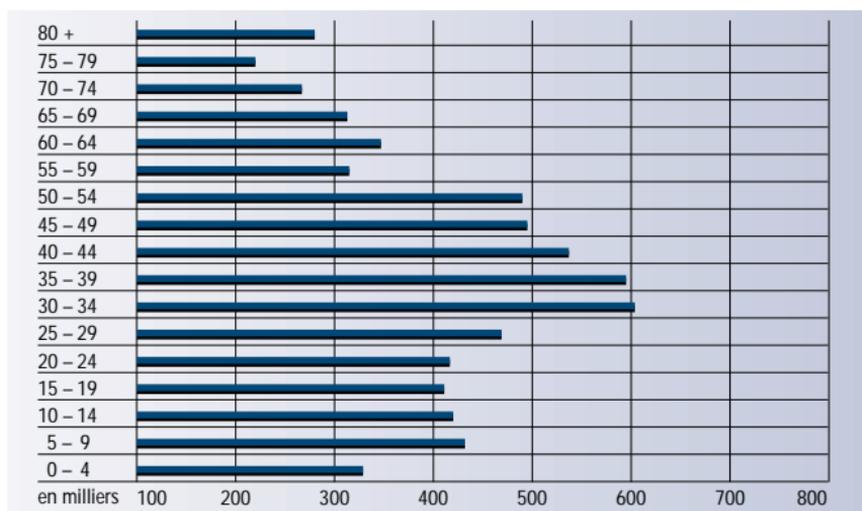
# Le vieillissement en Suisse

En Suisse, le pourcentage de la population âgée varie très fortement d'un canton à l'autre. Le graphique ci-dessous montre la part, exprimée en pour cent de la population résidente, des personnes âgées de plus de 64 ans (1998).

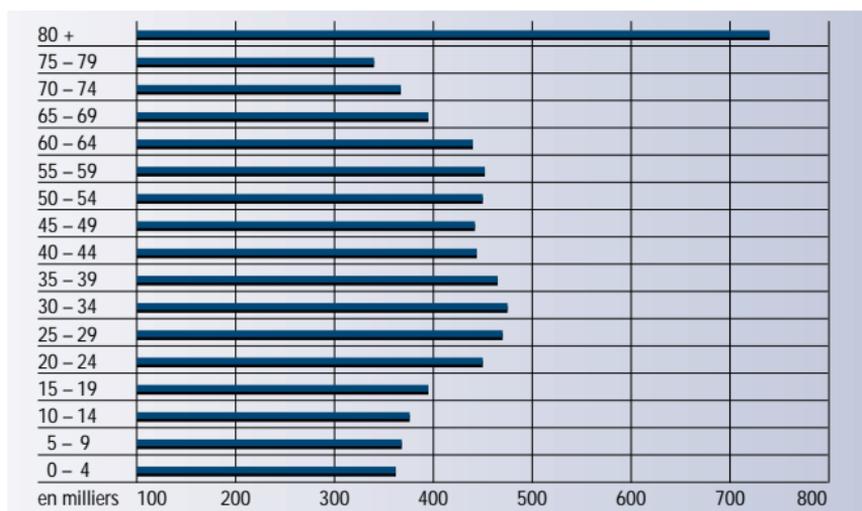


Source: Office fédéral de la statistique, évolution démographique

## Composition de la population suisse du point de vue de l'âge (1998)



## Composition de la population suisse du point de vue de l'âge (prévision 2050)



Source: Office fédéral de la statistique, évolution démographique

